



Hubert OTT Député du Haut-Rhin

Commissaire au développement durable et à l'aménagement du territoire

Madame Annie Genevard Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Hôtel de Villeroy 78, rue de Varenne 75349 PARIS

Paris, le 12 novembre 2024

Objet : Maintien des avancées pour la transmission en agriculture au sein du projet de loi de finances pour 2025

Chare Annie,

Madame la Ministre,

Alors que la partie recette du projet de loi de finances 2025 a été rejetée par l'Assemblée nationale, je tenais à vous exprimer mes préoccupations et mes encouragements pour poursuivre la dynamique engagée à l'Assemblée nationale pour la transmission en agriculture, en particulier au regard du dispositif Dutreil.

Je tiens ici à souligner l'importance cruciale du déplafonnement du dispositif Dutreil pour notre secteur agricole. Cette mesure est universellement attendue par le monde agricole et donnerait des signaux positifs forts à nos agriculteurs.

L'amendement n°2950 de Monsieur le rapporteur Charles de Courson portant le plafond du dispositif Dutreil à 600 000 euros a été adoptée par notre assemblée. Bien que ce montant soit inférieur à celui souhaité par certains, je considère qu'il s'agit tout de même d'un pas en avant significatif. Il faut maintenant veiller à ce que ce relèvement du plafond soit effectivement appliqué.

L'amendement n°586 porté par le député Ray a également été adopté afin de créer un "Pacte Dutreil pour les terres agricoles" alignant la fiscalité de transmission des terres agricoles sur celle des entreprises familiales pour faciliter les successions familiales. Sa mise en place pour les terres agricoles permettrait une cohérence entre la fiscalité des entreprises et celle des terres agricoles. De plus, cette mesure s'inscrit dans la logique de soutien à l'agriculture familiale qui est un axe majeur des politiques agricoles françaises.

Enfin, toujours dans le cadre de la transmission en agriculture, l'amendement n°1573 dont j'étais l'auteur a également été adopté par l'Assemblée nationale. Cet amendement adapte les engagements de transmission à titre gratuit des baux ruraux de longue durée, en tenant compte du recul de l'âge de transmission. Concrètement, l'exonération fiscale sera maintenue même en cas de transmission anticipée aux descendants, permettant ainsi aux exploitations familiales de se transmettre dans des conditions optimales.

Ces initiatives votées par l'Assemblée nationale méritent notre vigilance afin qu'elles soient reprises dans la version transmise par votre Gouvernement au Sénat. Dans cette période de crise agricole et d'incertitude énergétique, il est plus que jamais nécessaire de maintenir ces acquis afin d'envoyer un signal positif à nos agriculteurs. Un retour en arrière serait dramatique et nuirait gravement aux acteurs du monde rural.

C'est pourquoi, Madame la ministre, je tenais à vous faire part de mon soutien à ces mesures et de mes encouragements à maintenir ces dispositions dans le projet de loi de finances 2025 qui sera transmis au Sénat pour débat.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur cette question cruciale pour notre agriculture et vous prie de croire, Madame la Ministre, à ma haute considération.

Arec fon - no reconnaissance

Hubert OTT

Pour la la loution

que la lourion

a la courrier

a l